

TARIFS ANNUELS 2025/2026



Tarifs votés en Conseil d'Administration de l'OGEC le 23/06/2025 et révisables chaque année

LYCÉES	CONTRIBUTION DES FAMILLES
2 nd e Générale et Technologique	1130 €
BAC GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE	
1 ^{ère} et Terminale Générale	1170 €
1 ^{ère} et Terminale Sciences et Technologies du Management et de la Gestion	
1 ^{ère} et Terminale Sciences et Technologies de la Santé et du Social	
BAC PROFESSIONNEL	
2 nd e, 1 ^{ère} et Terminale Bac Professionnel	1130 €
3 ^{ème} Prépa-métiers	875 €

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR Montant par année	CONTRIBUTION DES FAMILLES
BTS Support à l'Action Managériale	1390 €
BTS Comptabilité et Gestion	1390 €
BTS Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social	1495 €
BTS BiotechRP	1795 €
BTS Économie Sociale Familiale	1795 €
DE Conseiller Économie Sociale Familiale	1795 €

Pour les tarifs et conditions de la **formation continue**, contactez-nous à secretariatcampus@talensac.com pour une réponse individualisée selon votre situation.

INTERNAT Les montants tiennent compte des semaines d'absences pour stages et vacances scolaires	CONTRIBUTION DES FAMILLES
Résidence lycéenne (formule hébergement + petit déjeuner + diner)	
2 nd e Professionnelle	3400 €
1 ^{ère} et Terminale Bac Professionnel	3300 €
2 nd e, 1 ^{ère} et Terminale Bac Général et Technologique	3540 €
Résidence Étudiante	
Formule hébergement + petit déjeuner + diner	3540 €
Formule hébergement + petit déjeuner	2850 €

RESTAURATION (tarifs susceptibles d'être modifiés)

	TARIFS
Self	7,50 €
Formule cafétéria	6,55 €
Diner, si non inclus dans le forfait	7,50 €

LES REDUCTIONS

Pour les familles ayant plusieurs enfants scolarisés au lycée :

- **10%** sur la contribution familiale du 2ème enfant
- **20%** sur la contribution familiale du 3ème enfant

LES AIDES

LES BOURSES NATIONALES DE LYCÉE

Une demande de bourse lycée sera à déposer à la rentrée, selon les modalités habituelles.

Il est à noter que cela vaut également pour ceux déjà bénéficiaires d'une bourse (aucun historique de la qualité de boursier entre l'année scolaire 2024-2025 et 2025-2026).

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter Mme CHATEL : annechatel@talensac.com

LE FONDS SOCIAL LYCÉEN

Sous condition de ressources, les dossiers se feront en décembre 2025.

GRATUITÉ DES LIVRES SCOLAIRES

Les livres sont mis gracieusement à disposition des élèves avec l'aide de la Région des Pays de la Loire.

Un chèque de caution est demandé en début d'année scolaire.

MODES DE REGLEMENT

- soit par prélèvement mensuel d'octobre à juin
- soit par chèque en 3 mensualités : le 05/10 - le 05/01 - le 05/04
- soit par paiement en ligne via ecole directe

